



**CADRES D'EMPLOIS D'ADJOINTS.ES TECHNIQUES (AT) ET
D'ADJOINTS.ES TECHNIQUES TERRITORIAUX DES
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT (ATTEE)
LE MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE FAVORABLE A LA
FUSION**

Le mardi 25 avril 2017, une délégation composée de la CFDT, de la FA-FPT et de FO était reçue par madame Myriam Bernard, Directrice de cabinet de Mme Girardin accompagnée de Madame Aude Plumeau, cheffe du bureau des statuts et de la réglementation des personnels territoriaux à la Direction générale des collectivités territoriales (DGCL), et de Monsieur Atté Oksanen conseiller innovation et prospective territoriale auprès de Mme Estelle Grelier.

Cette rencontre faisait suite à la sollicitation de nos trois organisations syndicales et s'inscrivait dans le prolongement des trois réunions précédentes qui ont eu lieu le lundi 19 décembre à « l'Assemblée des Départements de France » (ADF), à la Direction Générale des Collectivités locales (DGCL) le 24 janvier et enfin le 3 mars dans les locaux de Régions de France (ARF).

Après avoir écouté la position que nous défendons de manière unitaire dans l'objectif d'obtenir une plus grande équité statutaire entre les agent.e.s de collèges et de lycées et leurs collègues adjoint.e.s techniques territoriaux.ales, Madame la Directrice de Cabinet nous a indiqué que cette perspective de fusion était logique et que le Cabinet de Mme Girardin y était favorable sous réserve d'une position convergente de l'ensemble des employeurs territoriaux concernés.

La DGCL est missionnée par le Cabinet pour poursuivre les démarches permettant de faire aboutir ce dossier.

Parallèlement, nos trois organisations sollicitent le Président de l'ARF afin d'obtenir dans les meilleurs délais une rencontre nous permettant de recueillir la position officielle des Président.e.s de Régions, à l'instar de la procédure validée par l'ADF.

A ce stade, nous n'avons donc rencontré aucune opposition de principe à notre proposition de fusion du cadre d'emplois d'adjoint.e.s techniques avec celui des adjoint.e.s techniques territoriaux.ales des établissements d'enseignement (ATTEE).

Confiantes sur la continuité de traitement de ce dossier, nos trois organisations poursuivent leur engagement pour obtenir la mise en œuvre de cette fusion, afin de garantir à tous les personnels concernés les meilleures conditions de déroulement de carrière et d'aboutir au plus vite à la reconnaissance légitime des ATTEE comme des agent.e.s territoriaux.ales à part entière.

A Paris, le 2 mai 2017